

NUISANCES SONORES

LES BONNES PRATIQUES

L'aéroclub du Bassin Minier de POUILLOUX engage une sensibilisation pour tous ses membres afin de diminuer les nuisances sonores vis-à-vis des habitants des communes de CIRY le NOBLE et de POUILLOUX et ceci dans le respect des règles de sécurité aéronautique.

Dans un premier temps, nous proposons les actions suivantes avec mise en œuvre immédiate par tous les membres de l'ACBM :

- ✚ Piste **Axe 27** à choisir par **vent nul** si les conditions de sécurité sont respectées (exemples gênants : soleil couchant, trafic soutenu). Radio obligatoire.
- ✚ Les vols d'entraînement en basse hauteur (500ft) seront réalisés **au Sud** du terrain en évitant **le survol de « La chaume »**.
- ✚ La zone de **« La Chaume »** située au Sud des « Serres » devient une zone de survol à éviter (De même que les survols de POUILLOUX et de CIRY le Noble sont déjà à éviter).
- ✚ Pour le décollage en 09, maintenir le cap 90° (verticale les « serres »), sans dévier sur les bois de « La Chaume » (surtout si le vent du Nord est établi).
- ✚ **Radio obligatoire** pour tous les mouvements aériens autour de l'aérodrome.
- ✚ L'atterrissage en 09 nécessite de se rapprocher très près de CIRY le NOBLE avec les règles établies par le programme de formation de l'ENAC dans les phases :
 - de la base,
 - du dernier virage,
 - finale,

De ce fait, nous demandons aux instructeurs de modifier légèrement ce circuit pour éviter le survol de CIRY le NOBLE.

Actions à réaliser au cours du 1^{er} semestre 2020 par l'ACBM :

- ✚ Modification de la carte VAC :
- ✚ Achat et pose d'un silencieux sur l'avion EJ..

Daniel BOUDET **Alexandre FUET**
Instructeurs de l'ACBM

Stéphane STEPIEN
Président de l'ACBM

AERO-CLUB DU BASSIN MINIER

SIEGE SOCIAL : HOTEL DE VILLE – B.P.16 – 71301 MONTCEAU-LES-MINES
TEL. AERODROME DE POUILLOUX : 03.85.79.10.83 – FAX : 03.85.79.18.68

Email : club-acbm@wanadoo.fr

F.F.A. N° 05-071-02005 – JEUNESSE ET SPORTS N° 71 S 8.26